



**AVIS PUBLIC**  
**DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES**

**AVIS PUBLIC** est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- lors de l'assemblée ordinaire du 8 janvier 2024, la greffière de la municipalité a déposé la liste des immeubles dont la taxe foncière est impayée en tout ou en partie;
- lors de l'assemblée du 12 février 2024, le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la liste, a ordonné à la greffière que les immeubles décrits au présent avis soient vendus pour défaut de paiement des taxes foncières;
- la vente des immeubles décrits au présent avis se tiendra le **4 avril 2024 à 10 h 00** à la salle publique du conseil située au **150, rue Child à Coaticook**;

NO 1

**Propriétaire :**  
M. Karl Bisson

**Adresse et désignation des immeubles :**

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **SIX MILLIONS CINQ CENT QUARANTE-QUATRE MILLE CENT QUARANTE-NEUF (6 544 149)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, avec bâtisse dessus construite, portant le numéro civique 71, route 141, Coaticook (Québec) J1A 2S2

**Montant des taxes et années pour lesquelles elles sont dues :**

Pour 2023 : 5 371,07 \$

Donné à Coaticook, ce 21 février 2024.

La greffière,

Geneviève Dupras



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE COATICOOK

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 21 février 2024 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié dans le journal *Le Progrès* du 21 février 2024.

Donné à Coaticook ce 21 février 2024.

La greffière,

Geneviève Dupras